

Sommaire

- P 2 Le mot des Conseillers Départementaux
- P 3 Le mot du Maire
- P 4 Les travaux
- P 5 Les Expositions Estivales
- P 6 La Vie Communale
- P 9 La Vie des Associations
- P 12 Centre de Secours de Val-d'Issoire
- P 13 Gendarmerie Val-d'Issoire
- P 15 Les Services de proximité
 - Numéros utiles

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 16h30.

Tél. **05 55 68 12 11**

mairiemortemart@wanadoo.fr



Crédit photos et rédactionnel :

Mairie de Mortemart

Conception :

Bureau de dessip D. VALLE

Bureau de dessin D. VALLE 11 Le Pâtural 87700 ST MARTIN LE VIEUX Tél. **05 55 70 32 84**

valle.d.pro@wanadoo.fr

Le mot des Conseillers Départementaux

Avec ses 21 cantons dont plus de la moitié représente encore des territoires ruraux, le Département de la Haute-Vienne se bat pour garantir un développement équilibré de son territoire et assurer la même qualité de vie aux 375 781 habitants.

Il est un des 12 départements de la région Nouvelle Aquitaine et nous sommes les élus que vous avez choisis sur le canton de Bellac, au sein de l'assemblée départementale.

Les conseils municipaux et les communautés de communes nous demandent régulièrement un soutien financier et technique pour leurs projets et ils ont raison.

L'année passée, nous avions rappelé la grande palette des aides départementales :

- Les opérations de voiries, de réseau d'eau potable ou d'assainissement
- Les besoins d'électrification, de wifi ou de fibre pour l'internet
- Les aménagements des centres-bourgs encore renforcés cette année
- Les aides vers l'école, le sport, la protection du patrimoine...

SI l'Agence Technique départementale de la Haute-Vienne (ATEC) est un outil très apprécié par les collectivités, la présence des 29 Maisons du Département (MDD) au plus près des Hauts-Viennois permet de renseigner et d'accompagner tous les usagers:

- Les acteurs de la vie économique en milieu rural
 - Les agriculteurs avec le doublement des aides aux CUMA, l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs et le soutien aux investissements sur les bâtiments d'élevage
 - Le soutien aux commerces de première nécessité, les aides à la réhabilitation des façades ou la participation aux projets immobiliers d'entreprises
- Les habitants de tout secteur pour les questions portant sur :
 - La petite enfance PMI, l'accueil des enfants (assistantes maternelles...)
 - Le soutien apporté aux collégiens et à leurs familles (sorties scolaires, financement d'un second jeu de livres...)
 - Les aides en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées ou celles au logement, à l'emploi et à l'insertion
- Enfin, les accompagnements du Conseil départemental sont aussi présents vers le tourisme, la culture (Culture au Grand Jour, Festivals) et sport à tous les niveaux.

Au moment où les soutiens de l'Etat se font plus rares, ces aides du Conseil départemental demeurent essentielles pour notre territoire.

Savez-vous aussi:

- Que le Conseil départemental n'a plus la compétence « transports scolaires » : c'est la Région qui gère aujourd'hui cette compétence
- Que nous aidons les adolescents des classes de 6° et 3° pour le sport et la culture, que nous multiplions le nombre de bourses d'aide au permis de conduire et que nous agissons pour la mobilité des étudiants à l'étranger
- Que le Conseil départemental valorise la plateforme « AGRILOCAL 87 » au début réservée aux collèges, elle est aujourd'hui utilisée par les communes, les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), la gendarmerie, les accueils de loisirs...
- Que nos participations vont de la réfection des toitures du Chenil du Mas du Loup (SPA de Couzeix) à la sauvegarde de l'aéroport de Limoges-Bellegarde, au fonctionnement du Laboratoire départemental, au Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et demain peut-être au doublement de notre participation sur la RN147 si l'Etat, propriétaire, nous accorde une 2x2 voies et enfin les premiers coups de pioche...

Une fois de plus, nous tenons à remercier votre maire et son conseil municipal d'avoir bien voulu insérer notre article au sein du bulletin municipal de votre commune.

Nous vous souhaitons ainsi qu'à votre famille de très bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2020.



Martine FREDAIGUE-POUPON et Stéphane VEYRIRAS



Le mot du Maire

A l'aube de cette nouvelle année, permettez-moi de vous présenter en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, mes voeux les plus sincères : santé, travail, réussite dans vos projets pour vous-même et tous ceux qui vous sont chers.

2019 a vu se terminer l'enfouissement des réseaux, la restauration des toitures de l'ancienne école ainsi que l'entretien des logements communaux.

Ces travaux n'auraient pu être réalisés sans l'aide substantielle du Conseil Départemental et la maîtrise d'œuvre du S.E.H.V.

2019 a vu la reprise du restaurant « Le Relais » par Francis RIBETTE, le passage du golf de 9 à 12 trous, une nouvelle équipe à l'association Mortemart Tourisme en Limousin et la création d'un gîte de prestige au château des Ducs. Souhaitons-leur une pleine réussite.

La mise en ligne du site internet communal contribuera à valoriser et promouvoir notre commune et ses nouvelles activités.

Malgré les périodes de forte chaleur, l'activité touristique s'est maintenue avec un net progrès des randonnées via le géocaching. Que les bénévoles de nos différentes associations, des associations voisines et les conseillers municipaux soient remerciés pour leur implication dans les différentes manifestations.

2020 sera une année charnière pour notre commune avec les élections municipales de Mars prochain. Il nous faut affronter avec optimisme et confiance ce renouvellement.

Tous mes vœux pour l'année 2020.

Le maire, Nicole GONTIER



Les travaux

Les travaux effectués par les entreprises dans les batiments communaux et autre :

- Au logement situé 2 Place Royale, l'entreprise PARIS de MEZIERES-SUR-ISSOIRE a mis en place un aérateur avec détecteur de présence dans la salle d'eau (242.76 € TTC). Il a fait de même au logement du rez-de-chaussée, situé 9 Bis, rue des Carmes (320.40 € TTC).
- Au logement du 1^{er} étage, rue du Tram, l'entreprise BARDU de PEYRAT-DE-BELLAC a refait entièrement la salle d'eau avec la mise en place d'un sèche-serviette pour un montant de 3 347.81 € TTC.
- Au Couvent des Carmes, l'entreprise MARSAUDON de St BARBANT a mis en peinture, l'extérieur des fenêtres de l'escalier et des ateliers du 1^{er} et du 2^e étage côté Ouest ainsi que les portes d'entrée du rez-de-chaussée pour un montant de 1 590,47 € TTC.
- Dans l'atelier occupé par l'entreprise SLRMC, l'entreprise PIOFFRET de BLOND a ouvert une porte de communication dans l'atelier pour un montant de 1 254.00 € TTC.
- L'entreprise AS Couverture de PEYRAT de BELLAC a refait la toiture du logement rue des Carmes et repris la rive Nord de l'atelier pour un montant de 11 670 € H.T. La commune a obtenu une aide financière de 4 668 € du Conseil Départemental (40 %). Le reste à charge de la commune est de 7 002 HT.
- Nettoyage des 2 réservoirs du captage des étangs par l'entreprise AGUR.

L'Eglise:

- L'entreprise CHAPUT de St BONNET de BELLAC a sécurisé la tribune en remplaçant une partie du plancher pour un montant de 1 516.80 € TTC.
- Le campanaire BODET a remplacé la carte mère de la sonnerie des cloches détériorée lors d'un orage pour un montant de 2 570.54 € TTC, l'assurance n'a remboursé que la somme de 678 € (l'installation étant vétuste).

Vitraux de l'église St Hilaire :

 L'église paroissiale St Hilaire de Poitiers inscrite au titre des Monuments Historiques en Décembre 2015, présente des désordres certains au niveau de ses ouvertures.

Les parties basses des baies bouchées par de la maçonnerie avant 1981, ont été débouchées en 1983 et remplacées par du verre cathédrale et des panneaux de polycarbonate.

Actuellement ces matériaux sont en fort mauvais état et parfois absents.

Afin de clore plus efficacement l'église, de la protéger de l'humidité et de lui permettre de retrouver

une esthétique digne de son mobilier, le Conseil Municipal a projeté de remplacer les matériaux obstruant les 6 baies par des vitraux.

Suite à une consultation des Architectes du Patrimoine de la Région Limousin, le Conseil Municipal a chargé M. BAGUET, Architecte du Patrimoine, de mener l'étude concernant le projet de mise en place des 6 vitraux de l'église.

L'étude, très complète de la restauration des baies et la mise en place des vitraux nous a été remise le 21 Octobre 2019. Le permis de construire a été déposé le 24 Octobre 2019.

Le coût de l'étude est de 1 920 € H.T avec une subvention de 576 € accordée par la Direction des Affaires Culturelles. Des aides financières seront sollicitées auprès des différents partenaires (Conseil Départemental, Drac, Région) suivant le coût de l'opération.

Enfouissement des réseaux 2º tranche :

 Les travaux se sont poursuivis dans la continuité de la 1ère tranche et ont concerné: la rue des Petits Bois et la rue des Carmes, mise en place des candélabres et des lanternes. Le SEHV (Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne) maître d'oeuvre et maître d'ouvrage a confié les travaux à l'entreprise CONTAMINE. Le montant prévu des travaux s'élève à 34 200 € HT. Une subvention de 50 % a été accordée par le Conseil Départemental. Le reste à charge de la commune est de 17 100 € HT.





Voirie:

- L'entreprise LABBE TP de Confolens a réalisé le busage de 106 ml de fossé route de Champeymart pour un montant de 11 874,00 € TTC.
- L'entretien des accotements, le débroussaillage des voies communales et des chemins ont été assurés par l'entreprise VAUZELLE Elagage - de PRESSAC 86 pour un montant de 2 772 € TTC.

Travaux effectués par l'agent communal :

- Au logement du 1^{er} étage Rue du Tram : mise en peinture de la salle d'eau, du débarras, du rez-de-chaussée, pose d'un revêtement de sol et de papier peint dans le débarras du 1^{er} étage,
 - Dépose et remplacement des compteurs d'eau,

- Relevé des compteurs d'eau,
- Entretien et surveillance de la lagune (analyses) et du captage (traitement de l'eau),
- Entretien des sentiers pédestres, du cimetière, du bourg, des espaces verts,
 - Entretien du matériel,
 - Installation des décorations de Noël,
 - Mise en place du chauffage de l'église,
- Création de 2 passages piétons avec pose de clous en bronze.

Les Expositions Estivales

DANS LES SALLES MUNICIPALES:

 Du 23 au 30 juin : Christiane CHABREYROU avec ses broderies main,



- Du 1^{er} au 14 juillet : Christine MARSAUDON avec ses pastels,
- Du 1^{er} au 30 juillet : Jacqueline DAVID avec ses peintures,
- Du 15 au 30 juillet : Josiane MOUCHOT avec ses émaux et Annick REDOR avec ses peintures,
- Du 3 au 18 août: l'Association PHOTO-LOOK exposait les photos argentiques en noir et blanc de Daniel LECOUSIN,
- Du 1^{er} août au 16 septembre : Claude SOULAT avec ses peintures et Patrick DUCROS avec ses poésies.
- Du 19 août au 1^{er} septembre : Annick MALINVAUD avec ses émaux et Daniel ROSSANDER avec ses céramiques raku.
- 3 841 visiteurs ont fréquenté ces expositions malgré les périodes de canicule.

AU COUVENT DES CARMES:

 Catherine FERRET proposait ses bijoux, ses tableaux et ses émaux sur lave.

<u>CONCERTS EN L'EGLISE</u> <u>ST HILAIRE DE MORTEMART</u> :

- Le 28 juin à 20h30, l'Ensemble JOSQUIN des Prés de POITIERS a présenté W. MOZART : Requiem et Arias,
- Le 15 août à 20h, le Festival du Haut Limousin accueillait le Choeur Féminin RIMSKY KORSAKOV de SAINT- PETERSBOURG avec des Polyphonies Russes.

LES ANIMATIONS:

- Les 6 et 7 avril, Salon des Vins Naturels organisé par l'Association du Goulot pour Tous au Château des Ducs.
- Le 24 mai à l'initiative de M. BAUDU, la Fête des Voisins a rassemblé plus de la moitié de la population de tout âge dans la salle communale,



- Le 23 juin, l'Association MORTEMART Tourisme en Limousin organisait son 1^{er} concours de pêche,
- Le 14 juillet était un Jour de Fête, grâce à l'Association MORTEMART Tourisme en Limousin (MTL),
- Le 24 août, MORTEMART accueillait Place des Carmes le ravitaillement de la 4^e étape du 52^e Tour du Limousin,

- Le Marché Campagnard a investi la Halle du 30 juin au 1^{er} Septembre de 9h à 13h,
- Le 8 septembre, le 6^e Vide Grenier organisé par MTL a investi les rues de Verdilhac et de l'Evécaud,
- Le 8 septembre, l'Orchestre « OLD ZAZOUS » a animé la Place Royale tout l'après-midi,
- Le 5 octobre, dans le cadre « Des pieds pour rêver », en partenariat avec le Théâtre du Cloître de BELLAC et la Mégisserie de St JUNIEN, le Théâtre des Astres de MORTEMART a proposé une balade spectacle. Un concert clôturait cet après-midi au Château des Ducs mis à disposition par MTL,
- Les 9, 10 et 11 novembre, c'était la 4º édition des Balades en chiens de traîneaux organisée par l'Association SKODENAR.



La vie Communale

Etat civil:

Décès:

- M^{me} Marie MARTINEZ veuve de Gilbert VILLELEGIER le 24 Janvier 2019,
- M^{me} Radegonde DESERT épouse LAROCHE- JOUBERT le 30 Juillet 2019,
- M. Louis Roger SAUTERAUD époux de Jacqueline SIRI le 19 Août 2019,
- M. Georges LAROCHE- JOUBERT veuf de Radegonde DESERT le 15 Septembre 2019,
- M^{me} Marie Laurence CHATENET veuve de Henri Raymond GAUDY le 05 Décembre 2019.

Mariage:

M^{me} Estelle ALLART et M. Joël CHAUVET le 1^{er} Juin 2019.

Naissance:

- Eliad, Franck, Luc JAMMET le 1^{er} Mars 2019.

Population:

Notre commune compte 114 habitants au 1^{er} Janvier 2019.

Enfance:

- Depuis le 25 Septembre 2019, les écoles primaires de NOUIC et de VAL d'ISSOIRE se sont regroupées pour former un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).
- Tous les enfants de CE2- CM1-CM2 sont accueillis à l'école de NOUIC et les enfants de maternelle- CP-CE1 à l'école de MEZIERES. La répartition des différents niveaux peut être amenée à être modifiée suivant les effectifs.
- Chaque école conserve sa direction et sa cantine.
- Le transport domicile/école demeure inchangé.
- Une navette a été mise en place pour le transport entre les 2 écoles.
- Les activités péri- scolaires sont assurées par la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

L'inscription des enfants domiciliés sur la commune de MORTEMART se fait obligatoirement à l'école de NOUIC.

Fêtes de fin d'année :

 5 bons d'achat de 30 € ont été offerts aux enfants de moins de 12 ans et 25 personnes âgées de 70 ans et plus ont reçu un colis d'une valeur de 20 €.

Elections:

 Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 Mars 2020.

Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 07 Février 2020 à la Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Environnement patrimoine rappel:

Notre Commune a la chance de posséder un patrimoine environnemental paysager et architectural de grande qualité et d'une rare harmonie que les municipalités et les habitants qui nous ont précédés se sont efforcés de valoriser. Il serait dommage qu'un travail de plusieurs décennies soit amoindri par quelques négligences.

MORTEMART seul village de la Haute- Vienne, membre de l'Association des Plus Beaux Villages de France se situe dans le site inscrit des Monts de Blond et est donc soumis au code de l'environnement article L 34 11.

Chaque personne, locataire ou propriétaire sur la commune désirant arracher des haies ou abattre des arbres est soumise à une autorisation préalable déposée 4 mois à l'avance auprès de la DDT via la mairie.

De plus, notre village est entièrement protégé au titre du Patrimoine. Son périmètre de protection a été révisé le 04 Juillet 2008 par délibération unanime du Conseil Municipal et validé en sous-préfecture. A

ce titre, l'article L 353 du code du Patrimoine donne une protection spécifique pour les arbres situés le long des routes départementales, communales et des chemins de notre commune. Une autorisation préalable d'abattage et d'arrachage est aussi à demander.

La non-observation de ces articles est passible de poursuites.

<u>Vos démarches en urbanisme spécifiques à Mortemart rappel :</u>

Il existe différentes autorisations suivant la nature et l'ampleur de vos travaux :

- Construction neuve (abris de jardin, appentis, garage, maison, etc.);
- Réhabilitation d'un bâtiment existant (modification des portes et des fenêtres, création d'ouverture, réfection de toiture, changement de l'enduit de la façade);
- Démolition :
- Division et aménagement de parcelles (voirie, accès).

Sous certaines conditions, des projets peuvent être dispensés de permis de construire et soumis à simple déclaration préalable.

A noter:

Vos demandes doivent être effectuées au moyen de l'un des formulaires CERFA disponible sur le site du service public ou auprès des services de la Mairie. Le formulaire doit être complété de pièces écrites et graphiques, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice.

Architecte des Bâtiments de France :

Les services de l'Architecte des Bâtiments de France tiennent une permanence à la Mairie de Bellac tous les deux mois, un après-midi de 14 h 30 à 16 h 30. Prendre rendez-vous au **05 55 68 10 61**.

Le recensement de la population :

Il a lieu tous les 5 ans. Il se déroulera du 16 janvier au 15 Février 2020 et sera assurée par M^{me} GAUDY Laurence, agent recenseur pour notre commune.



<u>Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du</u> <u>Haut limousin (PLUI)</u>:

L'enquête publique a eu lieu du 30 Septembre au 18 Octobre 2019 sur toute l'ancienne communauté de communes du Haut-Limousin. Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif a assuré une permanence à la mairie de Mortemart et a recueilli les remarques des habitants de notre commune.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal administratif, a recueilli les remarques pendant les permanences de l'enquête publique sur le secteur d'étude du PLUI Haut Limousin. À l'issue de cette consultation, il rédigera d'une part, un rapport relatant le déroulement de l'enquête, rapportant les observations du public dont ses suggestions et contrepropositions et d'autre part, des conclusions dans lesquelles il donnera son avis personnel et motivé. Ce rapport sera porté à la connaissance des élus municipaux lors de réunions, avant de transmettre le document du PLUI modifié aux personnes publiques associées.

Une nouvelle commission départementale pour la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers sera pro-bablement envisagée.

Agence Postale Communale:

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 14 h à 16 h30 avec les services suivants :

- Dépôt et retrait d'espèces,
- Affranchissement et vente de timbres,
- Envoi et réception de colis,
- Vente de tablette numérique pour personnes âgées.
- Il n'est plus possible d'effectuer des virements.

De Septembre à Juin un panneau Point Info Tourisme placé sur le perron de la Poste signale l'activité Touristique de l'Agence Postale.

Des dépliants Touristiques, des sentiers de randonnées, des guides des manifestations ainsi que des cartes postales du village sont à disposition.

Règlementation des feux :

Le brûlage des déchets verts ou des déchets ménagers est interdit par les particuliers toute l'année (article n° 84 du règlement Sanitaire Départemental, Article R 541-8 du code de l'environnement).

Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Il est donc interdit de brûler dans son jardin ;

- L'herbe de tonte
- Les feuilles mortes
- Les résidus de taille de haies, d'élagage
- Les épluchures

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent aussi faire l'objet d'un compostage individuel.

Il est défendu à toute personne autre que le propriétaire du terrain d'allumer du feu à moins de 200 m des bois et des forêts (Article L 131-1 du code forestier). Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie de NOUIC.

Déchetterie de NOUIC :

Horaires d'ouverture :

- du 1^{er} Janvier au 31 Décembre
- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
- le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Tél.: 05 55 60 86 44

<u>Règlement environnemental</u>:

Par arrêté préfectoral, il est interdit de tailler les haies entre le 1^{er} Mai et le 31 Juillet. Depuis 2015, les agriculteurs ont l'obligation de déclarer les haies et de respecter des règles strictes : obligation de déposer en mairie une autorisation préalable pour l'arrachage et obligation de replanter. Seuls 2% du linéaire de haie peuvent être déplacés sans autorisation. Les riverains des voies communales doivent procéder à l'élagage de leurs arbres afin de faciliter le passage des usagers et l'entretien de la voie.

Eco point:

L'éco point n'est pas une déchetterie ni une décharge sauvage. Les cartons, bouteilles doivent être déposés dans les containers.

Collecte des encombrants :

Assurée par MAXIMUM

Les Masgrimauds - 87160 MAILHAC SUR BENAIZE.

Mail: maximum87.orange.fr

Tél.: **05 55 76 22 78** - Fax: 05 55 76 42 92

En 2020 - les matins : Lundi 13 Janvier, Mercredi 8 Avril, Mercredi 12 Août, Lundi 23 Novembre

Pensez à vous inscrire en Mairie avant la collecte. Les encombrants doivent être déposés au bord du trottoir avant 8 h. En cas d'oubli d'inscription, la collecte sera reportée à la prochaine date.

Ramassage des ordures ménagères :

Les containers mis à disposition des particuliers et des communes par la Communauté de Communes ne doivent recevoir que des déchets ménagers. Sont donc exclus :

• Les cartons d'emballage, les papiers, tous les objets en plastique, en métal, les bouteilles en verre, l'électro-ménager, les gravats.

Tous ces déchets doivent être déposés dans les Eco-Points ou à la déchetterie de NOUIC.

<u>A noter</u>: l'entretien des containers individuels est à la charge de chaque famille.

Recensement militaire:

Depuis le 1^{er} Janvier 1999, tous les jeunes français doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile munis de leur livret de famille et d'une pièce d'identité dans le mois de leur 16ème anniversaire et dans les 3 mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la Mairie remet une attestation de recensement qui doit être conservée dans l'attente de la convocation à la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC).

Ce document sera réclamé à l'inscription à tous les examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

<u>Carte d'identité Nationale et Passeport</u> :

Où s'adresser ? À la mairie de BELLAC, SAINT-JU-NIEN...

Le délai d'obtention est de 3 à 4 semaines selon les périodes de l'année.

Autorisation temporaire de débit boissons :

Les associations sont nombreuses à souhaiter vendre des boissons, alcoolisées ou non, à l'occasion de manifestations auxquelles elles participent ou organisent. Cependant une demande d'autorisation doit être effectuée auprès de la Mairie 8 jours avant.

Les tarifs:

Location des salles polyvalentes :

En été (du 01.05 au 30.09

- Sans cuisine : habitant de la commune 50 € non habitant 100 €
- Avec cuisine : habitant de la commune 100 € non habitant 150 €

En hiver (du 01.10 au 30.04)

- Sans cuisine : habitant de la commune 70 € non habitant 120 €
- Avec cuisine : habitant de la commune 120 € non habitant 170 €

Forfait vaisselle: 30 €

Caution de 150 € restituée après état des lieux dans

le cas d'une location avec cuisine

Location du matériel utilisé à l'extérieur :

chaise 0,50 € - Table : 1,60 €

Concession cinquantenaire au cimetière:

Prix de la concession au m² : 60 €

Taxe d'inhumation : 60 €

Eau et assainissement :

Afin de faire face aux différents frais incompressibles liés à ce service le Conseil Municipal a décidé les tarifs suivants : 70 € forfait installation d'un compteur d'eau pour les nouveaux abonnés.

POUR INFORMATION:

les tarifs d'eau et d'assainissement sont inchangés depuis 2015.

<u>Eau</u> :

- 40 € forfait abonnement
- 1,80 € le m³ d'eau consommé
- Frais d'ouverture ou de fermeture compteur 30 €
- Compteur avarié (gel), le remboursement du prix de ce dernier sera demandé sur la facture annuelle. Le prix d'un compteur est de 60 €

Assainissement:

- 75 € forfait abonnement
- 1,00 € le m3 d'eau consommé d'eau
- La taxe d'assainissement est due à toute habitation étant raccordée ou pouvant être raccordable.

Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau et par grand froid, doit le protéger. Il est recommandé de vidanger les installations. Le service de l'eau est géré par la commune. En cas de panne ou problème, contacter uniquement la Mairie. Le paiement des factures d'eau est à effectuer à réception.

<u>Les impôts locaux</u>:

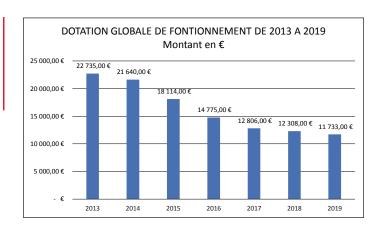
Cette année encore la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat est en légère baisse rapport à 2018.

Les 3 taxes communales sont inchangées depuis 2010.

Passage des commerçants ambulants :

BOULANGER : M. GARROT de BLOND les lundi, mercredi, vendredi le matin.

EPICIER : M^{me} PAILLER CHABASSIER de VAL D'ISSOIRE, le stationnement de son véhicule a lieu rue de l'Echauguette : le mardi de 8h à 9h et le samedi de 10h30 à 11h30.



Arrêtés municipaux à respecter :

Par temps de neige ou de verglas, l'entretien des trottoirs doit être assuré par les riverains. La divagation des chiens est interdite sur la commune.

Le stationnement des caravanes, mobil-homes, remorques est interdit sur le domaine public ainsi que dans tout lieu situé dans le champ de visibilité d'un monument inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques.

La Vie Associative



Mortemart - Tourisme en Limousin

Château des Ducs 87330 Mortemart

L'association Mortemart-Tourisme en Limousin a cette année encore partagé son temps entre l'organisation de manifestations dans le village et la mise en valeur touristique du château des ducs pendant l'été.

Les manifestations :

La nouvelle équipe en place depuis un an a centré le calendrier des manifestations autour de trois grandes journées :

- La journée pêche au bord de l'étang (23 juin) ;
- "Jour de fête" le 14 juillet ;
- Le vide-grenier (8 septembre).

Ces trois journées ont rassemblé aussi bien les habitants du village que les voisins des Monts de Blond et d'ailleurs. Elles ont toutes trois été un succès, notamment grâce à l'investissement d'une équipe de bénévoles joyeuse et pluridisciplinaire!









La journée du 14 juillet, qui a été le plus gros événement des trois, a été organisée en partenariat avec Le Théâtre des Astres pour la programmation artistique. Nous avons reçu à cette occasion pas moins de 17 artistes et plus de 200 spectateurs.

Au château:



Le château - dont le rez-de-chaussée est toujours loué à l'année par l'association - a été mis à la disposition de l'association Du Goulot pour Tous les 6 et 7 avril pour le Salon des Vins Naturels en Limousin et à la disposition du Théâtre du Cloître de Bellac le 5 octobre pour un concert.

Le partenariat avec l'Office du Tourisme du Pays du Haut-Limousin a permis d'ouvrir deux salles au public tout l'été. L'expo-vente a réuni 4 éditeurs, 3 artistes

et 2 artisans céramistes dans un espace meublé par les brocanteurs de Blond et Bellac.

Le pôle saisonnier de l'Office du Tourisme du Pays du Haut Limousin, ouvert de Juillet à Septembre a accueilli 3 379 personnes. A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 76 inconditionnels des vieilles pierres ont participé aux visites commentées du village. Au cours de l'été, 314 personnes ont découvert notre village et 4 364 randonneurs ont participés au Géocaching « terra Aventura » autour de la Mer Morte.



En 2020 ?

Cette année l'aventure va se poursuivre et nous espérons être assez nombreux pour pouvoir reconduire ces manifestations ; si vous voulez participer, soyez les bienvenus !

Le Théâtre des Astres



De mai à septembre 2019, Lara BORIC de la compagnie Théâtre des astres de Mortemart a arpenté les Monts de Blond avec une quinzaine d'habitants qui ont chacun accepté de lui ouvrir la porte, raconter leur histoire de vie et lui ont fait découvrir les nombreux sentiers de ce paysage si particulier.





Ce relevé de paroles, commande du Théâtre du Cloître de Bellac et de la Mégisserie de Saint-Junien, a donné lieu le 5 octobre à une restitution dans le cadre de « Des pieds pour rêver » : une centaine de spectateurs ont marché ensemble 4,5 km autour de Montrol-Sénard en écoutant les scènes et monologues joués par trois comédiens à partir des textes collectés et de l'Histoire du lieu. Mortemart-Tourisme-en-Limousin accueillait ensuite au Château des Ducs la chanteuse Chloé Breault en partenariat avec le festival des Francophonies.

ACCA de Mortemart

L'Assemblée Générale s'est tenue le 16 juin 2019, en présence de tous les adhérents de l'association, soit 18 membres.

Le conseil d'administration résultant de cette AG, inchangé par rapport à 2018, est composé comme suit :

Président : JAMMET Serge Vice-président : MANEIX Pascal 2^{éme} vice-président : GAUCHON Alain

Trésorier : DELLIOT Jean

Trésorier adjoint : LEVEQUE Roger Secrétaire : BREGERON Yvan

Secrétaire adjoint : BONNET Jean-Luc

Pour l'ensemble de la saison de chasse - du 9 septembre 2018 au 28 février 2019 - les prélèvements en gros gibier s'établissent comme suit :

- Chevreuils 12

- Sangliers 2

A noter que le cerf devrait pouvoir être chassé à partir de la saison prochaine.

En parallèle, il a été procédé au lâcher de 25 perdreaux et 35 faisans.

Le traditionnel repas de la chasse s'est déroulé au bivouac pour la troisième année consécutive le 28 juillet 2019, toujours sous un grand soleil et dans la bonne humeur.





Le Président et les Membres de l'ACCA vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.

Serge JAMMET

Le mot du piègeur

Du 30 Juin 2018 au 30 Juin 2019, 60 ragondins et 5 martres ont été capturés. Ces dernières ont tué des poules et des pigeons et fait des dégâts dans d'autres élevages. Aucune plainte n'a été déposée, donc tout va bien. Je reste à disposition de tous pour ce qui est à la charge du piégeur.

Michel JAVELAUD

L'association Skodenar

Les 9-10 et 11 Novembre et pour la 4ème année consécutive, l'association SKODENAR, à l'initiative de SLRMC, a organisé ses balades en traîneaux à chiens et proposé des cani-randos. 8 mushers professionnels venus de toute la France (Pyrénées, Alpes, Auvergne) ont « drivé » 178 chiens par les sentiers de Mortemart; malgré, la météo incertaine, la fréquentation s'est maintenue et 35 personnes ont participé aux cani-randos.





Le golf

Le golf de Mortemart a inauguré fin septembre, l'ouverture de 3 trous supplémentaires.

Compliments à son Directeur créateur, Nicolas BALOTTE pour le dessin, la difficulté, la technicité et la finition de ces pars.



Le golf se porte bien. Le nombre d'abonnés du golf et de licenciés de l'A.S. va toujours croissant. Nous avons constaté une augmentation de 33 % des licenciés A.S.

Résultats de nos rencontres seniors :

Le championnat du Limousin a été remporté par l'équipe du golf de la Porcelaine, hélas Mortemart est arrivé 5^e. En ce qui concerne la Coupe du Limousin le golf de Mortemart arrive second...Mais il remporte cette année encore, avec brio, la Coupe de l'Amitié. Les compétitions de l'A.S. prévues au calendrier se sont déroulées dans une ambiance courtoise et fami-

liale et auxquelles participent souvent de nombreux joueurs des golfs voisins et d'autres départements. La qualité du parcours toujours parfaite est un atout majeur.

Belle et longue vie à ce golf qui continue de se développer avec en prévision fin 2020 l'ouverture de 3 autres trous.

Bonnes fêtes de fin d'année et heureuse année 2020 à vous tous!

Le Président, Jean-Pierre SCHWECHLER

L'association pour la sauvegarde du patrimoine historique de Mortemart

Le 28 juin 2019, l'association pour la Sauvegarde du Patrimoine Historique de Mortemart a organisé son traditionnel concert avec l'ensemble Josquin des Prés de Poitiers. L'œuvre donnée était le Requiem de Mozart, et une fois encore, le public nombreux et fidèle était au rendez-vous pour cette œuvre somptueuse. Un pot dans la grange des Augustins a permis à tous, public, choristes et instrumentistes, de se retrouver à l'issue du concert.



Gendarmerie Val d'Issoire

Cette année, La brigade de Gendarmerie de VAL D'ISSOIRE a perdu deux personnels. L'un en février 2019, l'élève-gendarme MAZON Jérémy, qui a rejoint le monde civil et le second, le Gendarme COHIER Thierry, dernièrement. Ces départs ont certes été compensés en mars par l'arrivée d'un nouveau personnel tout droit sorti de l'école de gendarmerie de CHAUMONT (52): l'élève-gendarme LINAT Anthony; mais notre unité est toujours en déficit d'un personnel

Notre unité est alors articulée comme suit : Adjudant BOGUET Christophe (Cdt de la Brigade de Proximité), Mdl/chef GALTAUD Romain (Adjoint), les gendarmes GUEDON Jonathan, CHEMIN Quentin et LINAT Anthony.

L'an dernier, j'avais voulu vous sensibiliser aux « fraudes à la carte bancaire » sur internet (via la mise en place d'une plate-forme nationale dédiée : « PERCEV@L »). Cette année, mon choix s'est porté sur « la lutte contre les démarchages abusifs » afin de vous permettre de les identifier et vous en prémunir.

Qu'est-ce que le « démarchage commercial abusif » ?

C'est le fait pour un particulier de subir des invitations provenant de professionnels proposant des services, la vente de biens ou encore des rendez-vous pour un contrat. Ces sollicitations sont généralement faites sans que le consommateur n'ait consenti à donner ses coordonnées.

Ces démarchages sous diverses formes :

- démarchage téléphonique
- démarchage par internet
- démarchage spontané (porte à porte)

La réglementation en vigueur :

1- Contre le démarchage téléphonique, des listes (rouges et oranges) existent mais sont très largement insuffisantes aujourd'hui. Ainsi, depuis juin 2016, a été mis en place une liste d'opposition téléphonique « bloctel » (inscription gratuite valable 3 ans sur une liste officielle) afin de permettre au client de refuser ce démarchage.

Si les sollicitations persistent, un espace de réclamation en ligne vous permet de signaler les entreprises à la DGCCRF (sanctions).

Une proposition de loi est par ailleurs en cours au parlement afin de rendre encore plus efficient ce dispositif.

- 2- Afin de lutter contre les courriels publicitaires, il est tout à fait possible pour le particulier de se désinscrire en cliquant désormais sur un lien (en bas de message).
- 3- Il est en revanche plus délicat de faire face au démarchage spontané. Le commercial se présentant au domicile (souvent de personnes âgées) profite de leur vulnérabilité pour leur faire souscrire un contrat. C'est pourquoi, une réglementation existe visant à protéger les clients notamment en matière de mentions obligatoires du contrat, du délai de rétractation et de paiement.

Ce qu'il faut savoir...:

Les centres des impôts n'envoient jamais de courriel, ni les banques et autres organismes sociaux (CAF, Mutuelles, etc.) pour vous demander de saisir des informations personnelles;

Ne jamais cliquer sur les liens contenus dans les courriers électroniques ainsi que les pièces jointes. Ils peuvent en réalité vous diriger vers des sites frauduleux;

Préférer se rendre directement sur le site de l'organisme en question en tapant soi-même l'adresse de celui-ci dans le navigateur;

Être vigilant lorsqu'un courriel demande des actions urgentes;

Ne jamais répondre ou transférer aux courriels suspects;

En cas de doute ou de problème, prendre contact rapidement avec son agence bancaire ou l'organisme qui aurait envoyé ce courriel.

Assurez-vous, lorsque vous saisissez des informations sensibles, que le navigateur est en mode « sécurisé » et que l'adresse dans la barre du navigateur commence par « https » et qu'un cadenas est bien affiché.

En résumé...

D'une manière générale, soyez vigilant et faites preuve de bon sens : « Ne pas croire que ce qui vient d'Internet est vrai ».

Malgré les protections offertes par la loi, il n'en demeure pas moins que le premier protecteur du consommateur, c'est lui-même. Chacun doit pouvoir être à même de décider des informations personnelles qu'il veut bien consentir à donner ou non.

Évitez de donner plus d'informations que nécessaire; Enregistrez-vous sur les listes d'opposition;

Méfiez-vous de tout démarcheur (ne les laissez pas entrer chez vous; invitez-les à repasser quand vous ne serez plus seul)

Ne signez rien précipitamment (si tel est le cas parlez en très rapidement autour de vous).

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous rencontrer.

Accueil du public à la gendarmerie de VAL D'ISSOIRE.

Horaires d'ouverture au public inchangés : Tous les « lundis après-midi de 14h00 à 18h00 » et « vendredis matin de 08h00 à 12h00 ».

> L'Adjudant **BOGUET Christophe**, Commandant la Brigade de Proximité de VAL D'ISSOIRE

Centre de Secours de Val d'Issoire

Je remercie tout d'abord le Conseil Municipal qui nous permet de vous présenter un bilan de notre activité et plus particulièrement M^{me} Le Maire, Nicole GONTIER pour sa disponibilité, son soutien et son accueil cette année passée pour nos traditionnelles photos de calendrier.



Ressource Humaine:

- 24 Sapeurs-Pompiers Volontaires
- 1 Commandant Médecin

- 1 Capitaine Chef de centre
- 3 Adjudants-Chefs
- 1 Adjudant
- 3 Sergent-Chef
- 2 Sergents
- 4 Caporaux Chef
- 1 Caporal
- 8 Sapeurs 1^{ere} Classe

Recrutement:

Claire Dintrat au 1er aout 2019, ancienne Jeune Sapeur-Pompier au CIS Bellac. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Le Centre de Secours est toujours à la recherche de toutes les bonnes volontés qui souhaitent s'investir à nos côtés pour porter secours. Alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre !!!

Contact possible au 06 07 38 59 65 ou bien par mail: cis.mezieres@sdis87.fr

Nominations:

- Damien VILLEGER au grade de Sergent-Chef
- Elodie MORGAT et Sébastien CAMON au grade de

Décorations de la Sainte Barbe 2019 :

Médaille d'Argent, 20 ans de service :

- Anthony DEPIERREFIXE

Médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers échelon Argent avec Rosette pour Services Exceptionnels :

- Jacques AUGRIS et Didier DEPIERREFIXE

Formations 2019

Cette année, nous avons effectué nos recyclages et formations sur différents sites.

Samedi 7 septembre 2019 : Nous avons effectué notre entrainement au port des appareils respiratoires (ARI) utilisés lors des incendies contre l'inhalation des fumées.

Je remercie vivement la municipalité de Val d'Issoire qui nous a mis à disposition des locaux du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie rue Ste Geneviève.

Formations Individuelles:

Formation Equipier Secours Routiers (32H):

- Alexandre FRAYSSE

Formation Equipier Interventions Diverses (40H):

- Alexandre FRAYSSE

Formation Equipier Incendie (48H):

- Alexandre FRAYSSE

Formation Conducteur tout Terrain (40H):

- Patrice ROUSSEAU

Formation de Formateur « Accompagnateur de proximité » :

- Francis COURTOIS

Formation Equipier Feux de Forêt FDF1 (48H):

- Gael MORGAT

Formation Chef d'Agrés Feux de Forêt FDF2 (48H):

- Anthony DEPIERREFIXE

Formation Recyclage Formateur Secours à personne :

- Damien VILLEGER

Formation Recyclage Sauvetage Déblaiement :

- Fabien DAVID
- Anthony DEPIERREFIXE
- Gael MÓRGAT
- Benoit RAYNAUD



Jeunes Sapeurs Pompiers:

Nous avons actuellement 1 Jeune Sapeur-Pompier du secteur en formation à l'école du Centre de Secours de Bellac, il s'agit de Blandine Airaud. Les cours se font tous les samedis matin de 8h à 12h au Centre de secours de Bellac. Francis Courtois participe activement à la formation de nos futurs pompiers en compagnie des formateurs du CIS Bellac. Vous pouvez intégrer cette école à partir de l'âge de 13 ans, donc n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé au **06 07 38 59 65** ou bien par mail : cis.mezieres@sdis87.fr

Sport:

Parcours Sportifs à Limoges, le 31 mars 2019 : Participation de Florine DEPERRY et Fabrice LASNIER.

Cross Départemental à Rochechouart, samedi 16 novembre 2019 : Didier DEPIERREFIXE, Patrick PAILLER et Fabrice LASNIER ont représenté les couleurs de Mézières.

Visite:

Cette année, nous sommes intervenus auprès des enfants à l'Ecole Paule Lavergne de Val d'Issoire. Les plus petits ont pu découvrir la tenue des Sapeurs-Pompiers par un jeu en habillant la maitresse. Les plus grands ont effectué des cas concrets de secours à la personne pour donner l'alerte et les premiers gestes de secours.

Renfort extra départemental :

Le SDIS87 a été sollicité pour renforcer le dispositif de sécurité du G7 à Biarritz en septembre, Francis Courtois a participé à ce détachement en tant Chef d'Agrès de VSAV (ambulance).

Bilan opérationnel

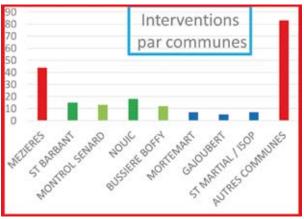
L'activité opérationnelle a été soutenue, nous avons effectué environ 250 départs en 2019, dont plus de 30% des interventions se sont faites sur les secteurs voisins.

L'année a été marquée par une semaine intense en septembre pour plusieurs feux de végétations sur le département compte tenu de la sécheresse et des conditions climatiques du moment.

Environ 160 interventions effectuées sur le secteur de 1^{er} appel composé des communes suivantes : Gajoubert, Montrol-Sénard, Mortemart, Nouic, St Barbant, St Martial/Isop et Val d'Issoire.

Et plus de 80 renforts sur les secteurs voisins de Bellac, Le Dorat, Nantiat ainsi que sur les Départements de la Charente et de la Vienne.





Les services de proximité

Assistance sociale

M^{me} Solène GAUTHIER - Mairie de BLOND. Le mardi de 9h à 12h sur RDV au **05 55 68 66 45**

Point Public Multimédia de Val d'Issoire

2, avenue de seltz

Tél.: 05 55 68 30 34 / 06 83 74 73 41

Le jeudi de 20h à 22h et le samedi de 10h à 12h.

Médiathèque de Val d'Issoire

Le mardi de 10h à 12h et le mercredi de 14h à 16h.

Réseau Intercommunal de Lecture du Haut Limousin

Médiathèque René ROUGERIE de NOUIC. Permanences hors vacances scolaires: mardi de 14h à 17h; mercredi de 15h à 17h; vendredi de 16h30 à 18h30 ; Samedi de 10h à 12h. Utilisation des ordinateurs aux heures d'ouverture de la mairie. Pour vous inscrire, il vous sera demandé un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Gendarmerie: Brigade de Val d'Issoire

Ouverture : mardi et vendredi de 14h à 18h.

Tél.: 05 55 68 30 67

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Permanences: mardi de 9h à 12h et de 13h15 à 16h15 à la mairie de Bellac.

Conciliateur de Justice

M. Tarik BENALI - 06 42 87 23 53

mail: tarik.benali@conciliateurdejustice.fR

Sur RDV le dernier vendredi de chaque mois entre 14h et 18h.

Défenseur des droits

M. Patrick NOUAILLAS, le 1er et 3e lundi après-midi de chaque mois à la Sous-Préfecture de BELLAC -8, rue Lamartine - Tél. : 06 13 27 60 67

A.D.I.L

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire... Vous envisagez de louer, d'acheter, de vendre, de faire construire, de faire des travaux d'amélioration... L'ADIL 87 est à votre service : elle répond gratuitement et en toute objectivité à vos interrogations sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement. L'ADIL 87 effectue des permanences près de chez vous : le 2° et 4° mardi de 9h30 à 12h30 à la Maison du Département à Bellac.

Tél.: 05 55 10 89 89

Site internet : www.adil87.org

C.P.A.M (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) Sous-Préfecture : 14, rue Lamartine - 87300 Bellac Permanences: Mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h00; Mercredi et Jeudi de 9h à 12h.

Uniquement sur RDV l'après-midi mercredi et jeudi.

C.A.R.S.A.T (Sur rendez-vous au 39 60)

Le 2e et le 4e jeudi du mois, de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 à la mairie de Bellac sur rendez-vous. Appeler le 39.60 pour obtenir un RDV.

CICAS (Centre d'Information Conseil et Accueil des Salariés)

Sur rendez-vous au : 0820 200 189 les 2º jeudi du mois, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 15h30, à la mairie de Bellac.

Numéros utiles

Samu: 15

Gendarmerie: 17 Pompiers: 18

Gardes des médecins

Composer le 15

La régulation médicale permet, en composant le 15, tous les jours de 20h à 8h, les samedis de 12h à 20h, les dimanches et jours fériés, d'obtenir une réponse médicale adaptée (conseil médical, consultation sur point fixe, au cabinet du médecin d'astreinte sur le secteur, envoi d'un médecin le soir après 20h, les samedis après-midi, dimanches et jours fériés).

Professionnels de santé

Docteur Sigizo WIEGERMA: 05 55 68 39 29

(mercredi-jeudi-vendredi)

5, avenue de Bellac - 87330 MEZIERES-sur-ISSOIRE Docteur Richard SMOOT: 05 55 68 39 29 (lundi-mardi)

5, avenue de Bellac - 87330 MEZIERES-sur-ISSOIRE

Pharmacie: Serge NOUGIER: 05 55 68 33 00 5, Place Justin Labuze - 87330 NOUIC

Psychologue: M. François TABUTEAU

06 42 50 82 61

(jeudi-vendredi-samedi de 14h à 19h sur rendez-vous)

Masseur Kinésithérapeute : M^{me} Valérie QUINAT 05 55 60 79 37

5, avenue de Bellac - 87330 MEZIERE-sur-ISSOIRE

Cabinet d'Infirmières

2, place du Docteur Justin LABUZE - 87330 NOUIC Tél. : **05 55 60 46 48**

Permanences de la B. M. P. A. H

Foyer Logement : 8, rue du Marché Ovin Mézières-sur-Issoire - 87330 VAL-D'ISSOIRE

Association (Bellac Mézières Personnes Agées et/ou Handicapées)

Service MANDATAIRE: Nathalie RESSOT Du lundi au vendredi de 14h00 à 15h00 à

MEZIERES -sur-ISSOIRE

Du mardi au vendredi de 9H 00 à 11H 00 à BELLAC Tél./Répondeur à votre disposition : 05 55 60 40 38 et 05 55 60 24 66.

Mail : <u>bmpah.mandataire@sfr.fr</u> La **B. M. P. A. H.** est une association qui œuvre dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées.

Pour répondre à vos besoins, elle vous propose :

Un **SERVICE MANDATAIRE**:

- Assistante de vie : aide à la personne, garde à domicile,
- Employée familiale : ménage, courses, repas, promenade.

Aide pour le recrutement d'une aide à domicile, pour effectuer les feuilles de salaires et les démarches auprès de l'URSSAF, IRCEM. Vous accompagne au quotidien : remplacement lors des congés ou des maladies, gestion des contrats etc...

Pour répondre à toutes les questions que vous vous posez sur le maintien à domicile des personnes âgées, pour vous conseiller ou vous aider dans vos démarches, **Nathalie** RESSOT est à votre disposition du lundi au vendredi de 14h00 à 15h00 au bureau de l'association, 8 rue du Marché Ovin (Foyer Logement) - 87330 MEZİERES-sur-IS-SOIRE; en dehors de ces permanences, il vous est possible de laisser un message sur le répondeur au 05 55 60 40 38.

Les matins du mardi au vendredi de 9h00 à 11h00, sa permanence est au 2, place Carnot à BELLAC; en dehors de ces horaires, un message peut être laissé sur le répondeur au **05 55 60 24 66**.

La permanente vous contactera à votre domicile. (N'oubliez pas de laisser vos coordonnées).

